

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/MB

OBJET

**Partenariat  
« Culture Pour Tous »  
pour l'année 2024  
avec la commune de  
la Grande Paroisse**

N° D\_158\_2023 (Service de la Culture)

L'an deux mil vingt-trois, le 04 décembre à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 28 novembre deux mil vingt-trois et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, Mme IVAKHOFF, M. ESPARRAGA, Adjoints au Maire, Mme CAMACHO, M. DOURET, Mme GAGÉ, Mme LACHEMI, M. LEMOINE, M. MALONGA, Mme MEUNIER, M. MONIER, Mme SAINTE ROSE, Mme SONI MAZOUZI, M. ALBOUY, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JÉGO, Mme ZAIDI, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : M. BELEK représenté par M. DERVILLEZ, Mme ADANUR représentée par Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, M. FELLAH représenté par M. REGUIG, Mme IN représentée par M. ESPARRAGA, M. MEBARKI représenté par M. LEMOINE, M. POUVESLE représenté par Mme CORNEILLAN, M. LOMBARD représenté par M. CHERON, Mme PINTO JANEIRO représentée par M. ALBOUY.

Secrétaire de séance : M. STUTZ.

~~~~~

La Commune de la Grande-Paroisse souhaite être à nouveau partenaire de l'opération « Culture Pour Tous » afin d'offrir à ses administrés la possibilité de participer aux sorties culturelles proposées par la Ville Montereau-fault-Yonne.

Pour l'année 2024, la Ville de Montereau-fault-Yonne s'engage donc à réserver à la Commune de la Grande-Paroisse, 7 places pour chaque destination proposée.

Un coût moyen par personne pour chaque sortie a été évalué à 30€ : transports aller/retour, entrée, visite guidée, panier repas.

Le règlement s'effectuera de la façon suivante :

- L'habitant de la Commune de la Grande-Paroisse s'inscrira auprès du Service Culturel de la Ville de Montereau et règlera la somme de 1€.
- La somme de 29 € par participant sera ensuite facturée par la Ville de Montereau-fault-Yonne à la Commune de la Grande-Paroisse.

Vu l'avis favorable de la 2<sup>ème</sup> commission en date du 28 novembre 2023.

.../...

DATE

D'AFFICHAGE

05 décembre 2023

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

27

votants

35

suite de la dé

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :**

- D'autoriser la facturation des sorties « Culture Pour Tous » pour l'année 2024 à la Commune de la Grande-Paroisse.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat établie entre les 2 communes



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

James CHÉRON